

EXAMEN D'APTITUDE TECHNIQUE

Session de rattrapage 2019

La session de rattrapage 2019 est ouverte :

- aux candidats déclarés admissibles à l'issue de la session d'examen organisée du 8 avril au 7 mai 2019,
- aux candidats inscrits dont les désistements à la session précitée ont été déclarés recevables par le centre d'examen dont ils dépendaient (pour rappel : désistement pour cas de force majeure dûment justifiés par toute attestation envoyée dans les 48 heures au centre d'examen).

Date des examens :
du dimanche 8 septembre
au samedi 2 novembre 2019

Date de clôture des inscriptions :
LUNDI 8 juillet 2019

Tout dossier incomplet au 8 juillet 2019, le cachet de la poste faisant foi, ne pourra être pris en compte.